Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260401-202630-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 1er Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 Mars 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, JEHANNO Yves (arrivé point 2026-24), LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : M. PICAUD Romain à Mme BIHOES Chantal, M. LACOURT Franck à M. Yves-Marie LE POULICHET

Désignation du secrétaire de séance
Mme BIHOES Chantal est désignée comme secrétaire de séance.

Devis pour des travaux au niveau de la voirie – La Ferrière

M. Yves JEHANNO, Conseiller Délégué, informe le Conseil que des travaux s'avèrent plus qu'urgents au lieu-dit La Ferrière compte tenu de l'affaissement de la chaussée. La situation avait été évoquée lors de la séance du 4 mars dernier sans qu'une décision n'ait été prise. Mais depuis, la commune a été obligée de prendre un arrêté pour interdire le passage sur cette voie. Afin de permettre sa réouverture, M. Yves JEHANNO présente le devis de la société PIGEON d'un montant H.T. de 8 559 € et demande à l'Assemblée de se prononcer sur le sujet.
Pour M. Jean-Paul PREAUD, Conseiller Municipal, avant toute intervention il convient de faire partir les blaireaux, responsables de cet état, et de les effaroucher. En effet, en 2019 de tels travaux avaient été réalisés sans intervention sur ces animaux et donc il convient, pour lui, de prendre le problème à la base avant d'engager de nouveaux travaux. Il tient à préciser que les blaireaux ne sont pas seuls responsables de cette dégradation et cite le passage des camions et des tonnes à lisier de plus en plus lourdes.
Sur ce dernier point, Mme le Maire fait part au Conseil des rencontres avec les entreprises de carrière pour la prise en charge de travaux plus conséquents que ceux présentés.
En tout état de cause, M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, évoque l'urgence de réaliser ces travaux de renforcement afin de rouvrir la route.
Concernant les blaireaux, M. Yves JEHANNO souligne que le blaireau reste où il est né et qu'il convient, pour éviter cette situation, de les déplacer.
M. Joël LAUDRIN, Conseiller Municipal, le rejoint et cite l'exemple de Kerguéhennec avec la nécessité de les déplacer sinon le problème va perdurer. Et ce d'autant plus qu'ils sont en période de reproduction.
M. Henri LE CORF, Conseiller Municipal, précise que cela sera le cas dans un second temps mais, au préalable, l'urgence est de renforcer la route. M. Yves-Marie LE POULICHET évoque la vigilance à porter sur la présence des blaireaux mais pas que et M. Yves JEHANNO parle de la pluviométrie récente qui a accentué la dégradation de la voie.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260401-202630-DE

Pour M. Joël LAUDRIN il est important de se faire accompagner par des professionnels pour la gestion des blaireaux et les garder.
M. Jean-Paul PREAUD pense aussi nécessaire d'interdire la route aux poids lourds.

Le Conseil, compte tenu de l'exposé de M. Yves JEHANNO et à l'unanimité

APPROUVE le devis présenté pour ces travaux à réaliser en urgence ;

AUTORISE Mme le Maire à intervenir à sa signature.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 9 Avril 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 7 Avril 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance